

Original : anglais

COORDINATION ET COOPÉRATION ENTRE LES ORGP THONIÈRES¹: AJUSTER LES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE KOBE - NOTE CONCEPTUELLE

(Soumis par le Président du Comité directeur du processus de Kobe)

Remarques introductives

Dans la structure actuelle de gouvernance des océans, les ORGP se sont vu confier un rôle essentiel dans la gestion appropriée des stocks de grands migrateurs². Les ORGP thonières constituent un sous-ensemble d'ORGP ayant une responsabilité particulière dans ce contexte.

D'une manière générale, les performances des ORGP thonières (ORGP-t) peuvent être qualifiées d'assez satisfaisantes.³ Les processus scientifiques fonctionnent, des décisions sont prises concernant les mesures de gestion, l'application est contrôlée et les mesures sont régulièrement réexaminées pour tenir compte de l'évolution des circonstances. La performance de toutes les ORGP thonières a été évaluée au moins une fois.

Cependant, il arrive que les ORGP-t soient critiquées pour leurs performances. Parfois, d'autres organisations⁴, s'appuyant sur un mandat de conservation distinct, s'aventurent dans leur domaine d'activité. Parfois, il est même suggéré de mettre en place des organisations mondiales plus globales.⁵

La meilleure réponse à ces critiques et défis est que l'ORGP thonière continue de travailler sur ses performances et continue de travailler conjointement sur des questions d'intérêt commun. Depuis plus d'une décennie, des efforts systématiques sont déployés pour poursuivre cette coopération dans le cadre du «processus de Kobe».

Lors de la première réunion à Kobe (Japon) en janvier 2007, 14 problèmes et défis clés ainsi qu'un processus de travail futur ont été définis. Après une deuxième réunion à Saint-Sébastien (Espagne) en avril 2009, plusieurs ateliers techniques ont été mis en place et lors d'une troisième réunion à La Jolla (États-Unis) en juillet 2011, les activités du «processus de Kobe» sont passées des réunions de type plénière à un Comité directeur. Le comité directeur est composé des présidents et des secrétaires exécutifs (ou directeurs) des cinq ORGP thonières.

Selon une auto-évaluation, les ORGP thonières indiquent avoir atteint 70 à 80% des objectifs initiaux du processus de Kobe. D'autres travaux pertinents sur la gestion des DCP, l'évaluation de la stratégie de gestion, l'approche écosystémique des pêcheries, les prises accessoires et d'autres thèmes ont été réalisés.

La poursuite d'un processus de coopération inter-ORGP sous quelque forme que ce soit est importante pour transmettre les messages clés concernant les progrès en matière de gestion de la pêche à toutes les parties prenantes, notamment les producteurs, les consommateurs et la société civile. Cela devrait également s'appliquer au processus de révision de l'UNFSA.

Le comité directeur s'est efforcé d'évaluer ses propres performances et d'améliorer les mécanismes de coopération. Lors de sa dernière réunion⁶ à l'occasion de la réunion du COFI à la FAO à Rome, un échange de vues a abouti à un large accord sur la voie à suivre.

¹ Organisation régionale de gestion des pêcheries

² Et d'autres stocks d'intérêt commun comme les stocks chevauchants.

³ Voir l'argumentation dans: S.DEPYPERE, *Ocean Governance for Sustainable Fisheries*, in Nordquist e.a. 372-378 © Koninklijke Brill nv, Leiden, 2017.

⁴ Qui sont sans doute moins performantes ou moins engagées à suivre les bonnes pratiques que les ORGP thonières.

⁵ par exemple, lors des discussions préparatoires de la BBNJ.

⁶ 11/07/2018

Principes de base

Le processus continuera à fonctionner comme une organisation virtuelle allégée. Il continuera à s'appuyer sur les ORGP t ou les Parties contractantes, ainsi que sur les efforts et les contributions de diverses parties prenantes (société civile, opérateurs de flotte, transformateurs, organisations de vente au détail, etc.).

La FAO continuera d'appuyer le processus et offrira également un service de secrétariat allégé. Divers outils de communication seront utilisés, mais des efforts seront déployés pour améliorer le site Web «www.tuna-org.org», hébergé par l'ICCAT.

Il a été clairement expliqué que le processus ne devrait pas permettre de superviser les ORGP-T et ne devrait pas non plus établir de cadres contraignants pour les ORGP-t ou leurs membres. Le processus de Kobe devrait plutôt fournir une plate-forme pour une coordination et une collaboration améliorées au lieu d'être une plate-forme décisionnelle. Cela devrait éviter les directives normatives et rendre cela très clair au sein de la communauté des ORGP.

Un grand nombre des objectifs précédents ayant été atteints, il est nécessaire de définir des objectifs nouveaux et réalisables, en tenant compte des différences inhérentes entre les ORGP-t, sur le plan structurel et sur des problèmes spécifiques.

Un processus de Kobe associé à une amélioration de la perception du public en matière de transparence et de progrès présente des avantages, en particulier eu égard à l'importance du thon dans divers secteurs du marché. Bien que les petites réunions soient plus gérables et efficaces, il a été noté que les grandes réunions sont coûteuses mais relativement plus transparentes. Pour réussir, l'ordre du jour doit être bien conçu.

Favoriser les communications stratégiques est considéré comme très important, y compris la communication entre les ORGP-t, pour identifier les priorités communes, les actions communes qui bénéficieraient à toutes les ORGP-t, puis la mise en place d'une stratégie de communication tournée vers l'extérieur à l'intention des membres et de toutes les parties prenantes, y compris la société civile.

L'esprit du processus de Kobe repose sur le partage des connaissances et la mise en commun des points communs, tels que les systèmes de documentation des captures, la collecte et la déclaration des données, ainsi que sur un certain nombre d'autres sujets⁷. Cela peut servir de point focal important pour une coopération mutuellement bénéfique.

Il est important que les représentants de chaque ORGP-t au sein du comité directeur obtiennent un mandat clair de leurs membres pour participer à des activités inter-ORGP-t. Comme convenu précédemment, le processus de Kobe figurera en tant que point à l'ordre du jour de la réunion annuelle de chaque ORGP-t.

Travaux pratiques

Les travaux seraient organisés en trois catégories principales:

Coopération, échange d'informations et coordination au sein du comité directeur. Cela peut impliquer la participation à la réunion annuelle ou à d'autres événements organisés par d'autres ORGP-t.

Organisation de réunions de groupes de travail existants⁸ ou nouveaux sur des sujets particuliers (MSE, DCP, prises accessoires, documentation des captures, communication externe, meilleures pratiques scientifiques, application).

Une telle coopération devra s'appuyer sur les initiatives et sur les contributions volontaires (intellectuelles, financières et logistiques) des Parties contractantes, des parties prenantes et des ORGP-t elles-mêmes. La participation serait ouverte à tous ceux qui souhaitent coopérer.

Toutes les Parties sont invitées à réfléchir à des sujets éventuels et à envisager de contribuer. Le comité directeur agira en tant que médiateur pour ces informations et facilitera les formes de coopération.

⁷ Avancé également dans le cadre du projet thonier ABNJ des océans communs.

⁸ La liste des groupes de travail existants et de leurs présidents sera communiquée séparément.

L'organisation d'une nouvelle réunion à grande échelle⁹ sera également envisagée. D'une part, une réunion de cette envergure pose tout un défi. La préparation est une tâche ardue. D'autre part, elle est considérée comme très bénéfique en termes d'inclusion et de transparence. Cependant, cela n'aurait de sens que si toutes les ORGP-t et un nombre suffisant de Parties contractantes et d'intervenants étaient prêts à préparer ce contenu et à y participer activement. La FAO étudie la possibilité de financer et d'organiser une telle réunion. Le calendrier provisoire serait septembre 2019.

Invitation

Toutes les ORGP-t sont invitées à discuter de ces idées lors de leur réunion annuelle ou autrement.¹⁰

⁹ Un « Kobe IV ».

¹⁰ En raison du calendrier des réunions annuelles, il est très difficile de fixer des calendriers et des délais appropriés.